

COLAS

Siège Social : 7, Place René Clair - 92 100 Boulogne Billancourt

Société Anonyme au capital de 48 981 749 €

N° Siren : 552 025 314

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

COLAS

Exercice clos le
31 décembre 2015

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2015**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président Directeur Général de COLAS. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant

COLAS

*Exercice clos le
31 décembre 2015*

servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 006 493 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce. Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris La Défense, le 8 mars 2016

Les commissaires aux comptes

K P M G A U D I T I S



FRANÇOIS PLAT

M A Z A R S



GAËL LAMANT



GUILLAUME POTEL

COLAS

7, Place René Clair – 92653 Boulogne Billancourt Cedex
Société anonyme au capital de 48 981 748,50 € - RCS Nanterre 552 025 314 02325

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 AVRIL 2016**

**Montant global des sommes ouvrant droit aux réductions d'impôts visées à l'article 238
bis du C.G.I au titre de l'exercice 2015
(article 6 de la loi du 01/08/2003 et article 15 de la loi du 30/12/2003)**

Versements au profit d'organismes d'intérêt général, d'associations et de fondations reconnues d'intérêt public en 2015.

Montant global : 1 006 493 Euros

Fait à Boulogne, le 8 Mars 2016

Le Président-directeur général,

H. Le Bouc

